

AR Prefecture

046-214601734-20240724-2024_S9_3-DE
Reçu le 31/07/2024
Publié le 31/07/2024

2024/84

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 9 / 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Date de la convocation :**

18 juillet 2024

Conseillers en exercice :

13

Présents : 9**Votants :** 10**Pour :** 9**Contre :** 1 (JL Bouchard)**Abstention :** 0

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT QUATRE JUILLET le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, ~~GOMEZ Hélène~~, RENARD Serge, ~~SINGLANDE Anthony~~, WARGNY Christophe.

Absents représentés : - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD)

Absents : NOUVIALE Arnaud, GOMEZ Hélène, SINGLANDE Anthony

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER.

Objet : Révision des Tarifs ALAE et instauration d'un tarif pour la seconde tranche « accueil du soir »

Vu la délibération S9/2 du 24 juillet 2024 approuvant la modification des tranches du quotient familial et la création d'une tranche horaire supplémentaire pour l'accueil du soir, de 17 h 30 à 18 h 30

Monsieur le Maire propose au conseil municipal à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 :

- De tarifier la 2^{ème} tranche à hauteur de 50% de la 1^{ère}
- D'adopter une tarification comme suit :

Quotients familiaux	<u>ALSH</u> <u>Matin</u>	<u>ALSH pause</u> <u>méridienne,</u>	<u>ALSH soir</u>	
	<u>7h30-8h45</u>	<u>12h15-14h</u>	<u>16h30-17h30</u>	<u>17h30-18h30</u>
QF ≤ 1 000 €	1	0.25	1	0.50
QF > 1 000 € ; 2 000 € ≤	1.30	0.30	1.30	0.65
QF > 2 000 €	1.50	0.40	1.50	0.75

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, 1 contre :

accepte :

- De tarifier la 2^{ème} tranche à hauteur de 50 % de la 1^{ère},
- D'adopter la tarification ci-dessus proposée en séance

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 26 juillet 2024

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER